

Février 2013



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 2.3 de l'ordre du jour provisoire

Quatorzième session ordinaire

Rome, 15 – 19 avril 2013

**FEUILLE DE ROUTE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET
LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1 - 3
II. feuille de route sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	4 - 33
III. Indications que la Commission est invitée à donner	34
Annexe I: feuille de route proposée	
Annexe II: Coûts prévisionnels des besoins en ressources extrabudgétaires	

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission), à sa douzième session, est convenue de la nécessité de prendre en compte le changement climatique dans son Programme de travail pluriannuel, et a demandé à la FAO de préparer une étude de cadrage sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA)¹. À sa treizième session ordinaire, la Commission s'est dite consciente du rôle que jouent les RGAA en matière d'adaptation au changement climatique, et de leur capacité à appuyer les efforts visant à assurer la sécurité alimentaire, aujourd'hui et à l'avenir. Elle a par ailleurs souligné que les RGAA pouvaient contribuer à atténuer les effets du changement climatique².
2. La Commission a estimé nécessaire d'élaborer une feuille de route ou un programme de travail sur le changement climatique et les RGAA. Elle a prié son Secrétariat de préparer ce document sur la base des quatre éléments suivants: stratégies et politiques; outils et technologies pour les ressources génétiques et le changement climatique; établissement de partenariats; et suivi des progrès accomplis, pour examen à sa quatorzième session ordinaire; et de lui donner un aperçu de l'impact financier de la mise en œuvre de la feuille de route dans son intégralité. Elle a par ailleurs convenu que la feuille de route serait mise en œuvre selon une approche intégrée tenant compte des besoins sectoriels et régionaux spécifiques et des caractéristiques des écosystèmes agricoles³.
3. Ce document présente un projet de feuille de route sur le changement climatique et les RGAA ainsi, qu'une estimation indicative des ressources extrabudgétaires nécessaires à la mise en œuvre des activités relevant de la feuille de route. Le projet de feuille de route fait l'objet de l'*annexe I*, et l'estimation des besoins en ressources extrabudgétaires figure à l'*annexe II*.

II. FEUILLE DE ROUTE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Contexte général

4. Les études sectorielles⁴ préparées en prévision de la treizième session ordinaire de la Commission soulignent l'importance qu'il y a à renforcer les initiatives visant à préserver les RGAA, et à utiliser ces ressources de manière durable dans le contexte du changement climatique. Elles notent que le changement climatique soulève de nouveaux problèmes aux plans alimentaire et

¹ CGRFA-12/11/Rapport, paragraphe 78.

² CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 51.

³ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 52 et 53.

⁴ Les études de référence (BSP) de la Commission sont disponibles à l'adresse

<http://www.fao.org/nr/cgrfa/climatechange/>

BSP No. 60: *Economics of PGRFA management for adaptation to climate change: a review of selected literature.*

BSP No. 57: *Climate change and micro-organism genetic resources for food and agriculture: State of knowledge, risks and opportunities.*

BSP No. 56: *Climate change and forest genetic resources - state of knowledge, risks and opportunities.*

BSP No. 55: *Climate change and aquatic genetic resources for food and agriculture - state of knowledge, risks and opportunities.*

BSP No. 54: *Climate change and invertebrate genetic resources for food and agriculture - state of knowledge, risks and opportunities.*

BSP No. 53: *Climate change and animal genetic resources for food and agriculture - state of knowledge, risks and opportunities.*

FAO. *Thematic background study. Climate change and its effect on conservation and use of plant genetic resources for food and agriculture and associated biodiversity for food security*, par A. Jarvis, H. Upadhyaya, C.L.L. Gowda, P.K. Aggarwal, S. Fujisaka et B. Anderson, B. (2008); disponible (en anglais seulement) à l'adresse <http://www.fao.org/docrep/013/i1500e/i1500e16.pdf>

agricole, mais mettent en exergue le rôle potentiel des RGAA en matière d'adaptation au changement climatique. Aussi importe-t-il d'intégrer ces ressources à la planification des politiques et des mesures d'adaptation au changement climatique mises en œuvre aux niveaux national et international. Le changement climatique va, entre autres, accroître l'interdépendance des pays en matière d'utilisation des RGAA, puisqu'il va leur falloir diversifier et adapter leurs systèmes de production agricole et alimentaire.

5. La préservation et l'utilisation durable des RGAA présentent d'importantes valeurs d'options liées à l'adaptabilité de la production agricole. Pour autant, à ce jour, le rôle des RGAA dans l'adaptation au changement climatique n'a suscité que peu d'attention.

6. Les études sectorielles précitées recensent un certain nombre de mesures prioritaires destinées notamment à:

- renforcer la conservation *in situ* et *ex situ* des RGAA;
- améliorer la caractérisation des ressources génétiques afin d'identifier celles qui sont les mieux adaptées au changement climatique;
- faciliter le transfert de ressources génétiques appropriées et les connaissances s'y rapportant aux agriculteurs, aux pasteurs, aux pêcheurs et aux aquaculteurs ainsi qu'aux gestionnaires des forêts;
- élaborer une approche intégrée de la gestion des écosystèmes agricoles.

7. Plusieurs des activités de la FAO et de la Commission pourraient être intégrées aux efforts visant à intensifier le travail mené dans le domaine du changement climatique et des RGAA. Les divisions techniques de la FAO fournissent déjà à certains pays des conseils et des avis techniques sur l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques aux plans nationaux d'adaptation au changement climatique et aux mesures visant à améliorer la capacité de résistance des écosystèmes aux chocs climatiques. Le document CGRFA-14/13/ Inf.10 présente un tour d'horizon plus complet des activités de la FAO et des processus internationaux en rapport avec le changement climatique et les RGAA.

8. Les considérations climatiques sont déjà prises en compte dans les Plans d'action mondiaux pour les ressources phylogénétiques et zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La mise en œuvre intégrale de ces Plans d'action mondiaux à l'échelle nationale contribuerait par conséquent à la réalisation des objectifs de la feuille de route. L'Initiative de la FAO pour une agriculture «intelligente face au climat» et le cadre «FAO-Adapt» offrent par ailleurs d'autres possibilités pour renforcer le rôle des RGAA dans le cadre des travaux de la FAO sur les questions relatives au changement climatique.

9. Ces dernières sont également intégrées aux activités portant sur la préservation *in situ* des espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées et la gestion à l'exploitation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA). Le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à sa sixième réunion, s'est penché sur des questions telles que la constitution de réserves génétiques pour la conservation des espèces sauvages apparentées, la mise en place d'un réseau mondial pour la conservation *in situ* et la gestion à la ferme des RPGAA et l'élaboration d'outils sur le changement climatique fournissant aux pays des moyens et des méthodes utiles pour le renforcement de leurs programmes nationaux⁵. Ces travaux pourraient apporter une contribution essentielle à l'élaboration d'un plan d'action d'urgence pour la préservation des espèces sauvages apparentées menacées par le changement climatique et, du point de vue des RPGAA, à la collecte d'informations sur les zones ultrasensibles où la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est particulièrement vulnérable au changement climatique. On notera à ce propos que plusieurs initiatives relatives aux impacts du

⁵ CGRFA/WG-PGR-6/12/RAPPORT, paragraphes 16 et 17, et CGRFA/WG-PGR-6/12/3 paragraphes 8–12.

changement climatique sur ces écosystèmes très menacés sont en cours⁶. Les méthodes et les informations recensées dans ces études pourraient être adaptées et utilisées dans le cadre de l'étude sur les zones ultrasensibles où la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est particulièrement vulnérable au changement climatique.

10. La phase 2 du Plan de travail conjoint des Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de la FAO et de sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture définit un cadre de collaboration applicable à divers domaines, parmi lesquels le changement climatique. Au nombre des domaines de collaboration se rapportant au changement climatique, figurent notamment: l'impact du changement climatique sur les RGAA; les enseignements tirés des différents moyens et méthodes de préservation et d'utilisation de la diversité génétique destinés à renforcer les capacités de résistance et d'adaptation des systèmes de production alimentaire et agricole au changement climatique; la prise en compte des considérations liées à la diversité génétique dans l'élaboration des plans d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets; et l'intégration des considérations climatiques à la formulation des plans sectoriels et intersectoriels pour les ressources génétiques⁷.

11. Plusieurs occasions de participer aux processus internationaux et de mieux faire connaître le rôle des RGAA dans le contexte climatique se sont déjà présentées. Ainsi, le Secrétaire de la Commission, lors d'un récent séminaire sur les ressources génétiques organisé en Scandinavie sur le thème «Les ressources génétiques – un trésor pour demain?», a présenté un exposé sur la contribution des RGAA à la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique⁸.

12. À la demande de la Commission⁹, le Secrétaire a transmis au Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques (CCNUCC), au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), les études sectorielles sur les ressources génétiques et le changement climatique, en vue de l'établissement du rapport sur le changement climatique et la sécurité alimentaire. Le rapport du HLPE salue le travail de la Commission dans le domaine du changement climatique et souligne, à la recommandation 2c), que «la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture pourrait envisager de définir des mesures prioritaires et de mettre au point un plan d'action pour la conservation et l'utilisation des ressources génétiques dans le cadre de l'adaptation au changement climatique»¹⁰. Par la suite, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), à sa trente-neuvième session, a invité la Commission à «poursuivre et à intensifier ses travaux sur le changement climatique et les ressources génétiques»¹¹.

⁶ Voir, par exemple, la base de données sur les études de vulnérabilité de la Convention sur la diversité biologique (<http://adaptation.cbd.int/vulnerabilities.shtml>).

Voir également Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). 2011. *Mapping hotspots of climate change and food insecurity in the global tropics*, par P. Ericksen, P. Thornton, A. Notenbaert, L. Cramer, P. Jones et M. Herrero, CCAFS Report No. 5. Copenhague (disponible à l'adresse http://ccafs.cgiar.org/resources/climate_hotspots).

⁷ Plan de travail conjoint des Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Phase 2 (2011-2020). CGRFA-13/11/Inf.11.

⁸ Séminaire organisé à Oslo les 22 et 23 novembre 2012 par le Norwegian Genetic Resource Centre et NordGen, avec le soutien du Conseil nordique des ministres et le Ministère norvégien de l'agriculture et de l'alimentation, sous la présidence norvégienne du Conseil nordique des ministres.

⁹ CGRFA-13/11/Rapport, paragraphe 50.

¹⁰ HLPE. 2012. Rapport 3: *Sécurité alimentaire et changement climatique. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition*. Comité de la sécurité alimentaire mondiale, (disponible à l'adresse http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Rapport-3-Changement_climatique-Juin_2012.pdf).

¹¹ Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2012. CFS 2012/39 FINAL REPORT, paragraphe 11 b) (disponible à l'adresse <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/mf115f.pdf>).

Objectifs et principales composantes de la feuille de route

13. La feuille de route proposée vise deux objectifs:
- A. faire en sorte que les rôles et l'intérêt des RGAA du point de vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du fonctionnement/de la capacité d'adaptation des écosystèmes soient bien compris;
 - B. permettre aux pays d'intégrer les ressources génétiques et la biodiversité à la planification et à la mise en œuvre de leurs stratégies d'adaptation.
14. Aux fins de ces objectifs, la feuille de route prévoit diverses activités ciblant les processus internationaux pertinents, et dont la mise en œuvre s'étalera jusqu'en 2017. Elle pourra ensuite être réexaminée par la Commission. La feuille de route doit être considérée comme un outil évolutif susceptible d'être modifié en fonction des événements qui surviendront sur la scène internationale.
15. Les principales composantes de la feuille de route se présentent comme suit:
- I. **Outils et technologies:** Les activités prévues portent notamment sur la définition des enseignements tirés à ce jour et sur l'élaboration de lignes directrices et de supports techniques sur l'importance des RGAA face au changement climatique. Ces activités aideront les pays et les autres acteurs concernés à exploiter pleinement le potentiel que présentent les RGAA dans le contexte de l'adaptation au changement climatique. Cette composante mettra à profit les études sectorielles sur les ressources génétiques et le changement climatique et, de manière générale, l'action menée dans ce domaine par la FAO, la Commission et les organisations partenaires.
 - II. **Stratégies et politiques:** Les activités viseront à promouvoir la prise en compte des RGAA dans les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. La Commission s'emploiera à sensibiliser les participants aux processus internationaux, en diffusant des messages adaptés sur l'importance des RGAA dans le contexte climatique. Les membres de la Commission et les parties prenantes directement concernées, en particulier les centres de coordination nationaux pour les ressources génétiques et les spécialistes des ressources génétiques, pourront également contribuer à la mise en œuvre de cette composante en participant à des actions de sensibilisation à l'échelle nationale.
16. La feuille de route sera mise en œuvre en partenariat avec des organisations intervenant dans les domaines de l'agriculture (y compris les pêches, l'aquaculture et les forêts), de la biodiversité ou du changement climatique. D'autres partenaires tels que le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) pourront également, le cas échéant, être associés à la mise en œuvre de certaines des activités prévues.
17. Le Secrétariat de la Commission suivra chaque année l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route, que la Commission réexaminera à sa seizième session.

Processus ciblés

18. Plusieurs processus internationaux relatifs au changement climatique influent de manière directe ou indirecte sur les activités et les programmes nationaux d'adaptation. Les actions visant à mieux faire connaître, dans le cadre de ces différents processus, les rôles potentiels des RGAA dans le contexte de l'adaptation au changement climatique contribueront à faciliter la planification et la mise en œuvre des stratégies nationales d'adaptation. La feuille de route cible donc en priorité ces différents processus¹².

¹² On trouvera de plus amples informations sur ces processus et initiatives dans le document d'information CGRFA-14/13/Inf.10.

19. *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*. Le Comité de l'adaptation, créé au titre de la Convention, est un organe consultatif qui a pour mandat de formuler des avis à l'intention de la Conférence des parties sur les questions touchant à l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, et de promouvoir la mise en œuvre de mesures plus ambitieuses dans le domaine de l'adaptation¹³. Le Comité a récemment élaboré un plan de travail de trois ans qui prévoit l'établissement de liens de collaboration en vue de la mise en place de processus de dialogue et de groupes d'experts ad hoc¹⁴. Une série d'ateliers régionaux de formation à l'adaptation a été lancée en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses entités exécution, parmi lesquelles la FAO, afin de fournir un soutien technique en vue de la formulation des stratégies de mise en œuvre des Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA). La mise en œuvre de plans d'adaptation nationaux conformes aux directives techniques devra s'appuyer sur l'utilisation de connaissances et d'outils adaptés. À cet égard, les parties à la Convention et les organisations compétentes ont récemment été invitées à mettre en commun leurs pratiques les plus probantes et les enseignements qu'elles tirent de leur action dans le domaine de l'adaptation¹⁵.

20. *Comité de la sécurité alimentaire mondiale*. Le CSA, à sa trente-neuvième session (octobre 2012), a organisé une table ronde sur la sécurité alimentaire et le changement climatique qui s'est appuyée sur un rapport établi par le HLPE. Le Comité a notamment invité «la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à poursuivre et à intensifier ses travaux sur le changement climatique et les ressources génétiques, et notamment sur la conservation et l'utilisation de ces dernières dans le cadre de l'adaptation au changement climatique»¹⁶. Les décisions du CSA et le rapport du HLPE ont été transmis au Secrétariat de la CCNUCC.

21. *Groupe de travail sur le changement climatique du Comité de haut niveau des Nations Unies sur les Programmes*. Le Comité de haut niveau a engagé un processus dont son Groupe de travail sur le changement climatique est le fer de lance, et qui a notamment pour but de coordonner les contributions des différentes institutions des Nations Unies aux négociations sur le changement climatique. Les principales activités du Groupe de travail portent sur les aspects suivants: échange d'informations et de connaissances; mise en œuvre conjointe de l'action climatique; information des membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur les questions touchant au changement climatique; coordination de la position et de la représentation des Nations Unies lors des Conférences des parties à la CCNUCC et au sein des autres instances compétentes; et réalisation d'outils conjoints de sensibilisation et de communication¹⁷. Ce processus fera l'objet d'un suivi visant à définir les moyens de promouvoir la prise en compte systématique des questions climatiques, notamment en participant à des manifestations conjointes organisées en marge de la Conférence des parties et à la préparation de documents et de propositions.

22. *Processus de suivi de Rio+20 et Programme de développement pour l'après-2015*. Les participants à la Conférence Rio+20 sur le développement durable ont souligné que l'adaptation au changement climatique était «une priorité mondiale urgente et de premier ordre»¹⁸. Les États ont par ailleurs estimé que le changement climatique faisait peser de lourdes menaces sur l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et l'élimination de la faim, entre autres¹⁹. Dans le cadre du suivi de la Conférence, les États ont convenu de lancer le processus d'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015, qui sera assorti d'objectifs de développement durable.

¹³ Décision 2/CP.17 de la CCNUCC.

¹⁴ Projet de décision de la dix-huitième Conférence des parties à la CCNUCC relatif aux travaux du Comité d'adaptation.

¹⁵ Projet de décision de la dix-huitième Conférence des parties à la CCNUCC relatif aux plans nationaux d'adaptation.

¹⁶ Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2012. CFS 2012/39 Final Report, paragraphe 11 b) et 11 f).

¹⁷ *Note by the Chair*, CEB/2012/HLCP-XXIV/CRP.4.

¹⁸ Document A/RES/66/288 de l'Assemblée générale des Nations Unies, paragraphe 190.

¹⁹ Document A/RES/66/288 de l'Assemblée générale des Nations Unies, paragraphe 111.

23. *Conférence mondiale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques.* La première Conférence mondiale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques, organisée à la Haye en 2010, a débouché sur l'adoption d'une feuille de route qui définit l'action à mener et mentionne notamment les ressources génétiques au nombre des outils et technologies indispensables à l'émergence d'une agriculture "intelligente face au climat". La deuxième édition de la conférence s'est tenue à Hanoi en 2012. Les actes de la conférence soulignent que l'Initiative de la FAO pour une agriculture "intelligente face au climat" est un outil important pour l'adaptation au changement climatique.

Activités prévues (2013-2017)

24. Les activités prévues au titre de la feuille de route ont été définies en tenant compte des processus précités et sont exposées ci-après.

Outils et technologies

25. Les activités relevant de la feuille de route viseront en partie à recueillir des connaissances scientifiques, des données d'expérience et des exemples probants sur le rôle potentiel des RGAA dans le domaine de l'adaptation au changement climatique. On porte une attention particulière aux besoins sectoriels et régionaux et aux caractéristiques des écosystèmes agricoles, en mettant systématiquement à profit l'expérience de la FAO et celle de ses réseaux et partenaires.

26. La collecte d'informations sur les zones ultrasensibles où la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est particulièrement vulnérable au changement climatique, ainsi que l'élaboration d'un plan d'action d'urgence pour la préservation des espèces sauvages apparentées comptent parmi les principales activités proposées au titre des outils et technologies.

27. Une réunion d'experts sera organisée afin d'examiner les enseignements tirés des différents moyens et méthodes de préservation et d'utilisation de la diversité génétique destinés à renforcer les capacités de résistance et d'adaptation des systèmes de production alimentaire et agricole au changement climatique, dans le cadre d'une approche intégrée. Elle contribuera à l'élaboration de supports techniques et de matériels de sensibilisation ainsi qu'à la définition de directives sur l'intégration des RGAA dans la planification des mesures d'adaptation au changement climatique à différents niveaux (qui sera également rattaché aux stratégies et aux politiques).

Stratégies et politiques

28. L'intégration systématique des RGAA dans les stratégies et politiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets suppose plusieurs activités qui visent principalement à diffuser les connaissances et à favoriser une prise de conscience de l'importance de ces ressources dans le contexte du changement climatique. Les activités proposées sont notamment une présentation officielle à la CCNUCC et la diffusion de documents visant à sensibiliser les délégués aux processus internationaux pertinents en rapport avec le rôle potentiel que pourraient jouer les RGAA dans l'adaptation au changement climatique. On étudiera aussi attentivement les possibilités de participer à des manifestations parallèles, en collaboration avec les partenaires. En effet, les manifestations parallèles organisées en marge des processus sur le changement climatique sont des lieux de rencontre importants, propices à l'établissement de réseaux, et offrent de surcroît des possibilités d'apprentissage aux experts de tous niveaux, qu'il s'agisse de praticiens ou de décideurs.

Le Groupe de travail technique intergouvernemental de la Commission

29. Le Groupe de travail technique intergouvernemental de la Commission aura un rôle spécifique à jouer dans la mise en œuvre de la feuille de route. Il pourrait par exemple contribuer à l'élaboration des directives sur l'intégration de la diversité génétique dans la planification des mesures d'adaptation au changement climatique (PAN et PANA).

30. Des points précis relatifs au changement climatique seront ajoutés à l'ordre du jour des réunions des groupes de travail dont les avis seront sollicités, lorsqu'il y a lieu, dans leurs domaines respectifs de compétence, sur la manière d'aborder les problèmes nouveaux.

Partenariats

31. Les activités prévues à la feuille de route seront mises en œuvre en collaboration avec les partenaires, en tenant compte des accords de collaboration existants avec le Secrétariat de la CDB et le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. D'autres partenariats pourraient être établis au cas par cas, notamment avec des organismes de recherche et de politique.

Suivi

32. L'élaboration de la feuille de route fera l'objet d'un suivi au titre du Programme de travail pluriannuel et la Commission sera tenue informée de l'évolution des travaux. La feuille de route sera révisée par la Commission à sa seizième session ordinaire.

33. Par ailleurs, étant donné que les ordres du jour des prochaines conférences internationales n'ont pas encore été arrêtés jusqu'en 2017, ou sont susceptibles de changer, il conviendra d'en suivre l'élaboration de manière constante, ce qui permettra d'identifier les problèmes nouveaux et de tirer parti de toutes les occasions de mettre en lumière le potentiel qu'offrent les RGAA dans le contexte climatique.

III. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

34. La Commission souhaitera peut-être:

- i. réaffirmer l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture en matière d'adaptation au changement climatique, et la nécessité de mieux faire connaître leurs rôles potentiels dans ce domaine;
- ii. adopter la feuille de route présentée à l'*annexe I*;
- iii. prier son Secrétaire de procéder, sous réserve de financements, à la mise en œuvre de la feuille de route;
- iv. appeler ses membres à fournir les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la feuille de route;
- v. prier son Secrétaire de lui rendre compte, à sa seizième session ordinaire, de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route.

ANNEXE I

FEUILLE DE ROUTE PROPOSÉE (2013-2017)

La feuille de route sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sera mise en œuvre entre 2013 et 2017, à la suite de quoi elle sera à nouveau soumise à la Commission pour examen. Elle cible des processus internationaux précis, et les activités qu'elle prévoit sont donc présentées ci-dessous sous la forme d'un calendrier aligné sur les grandes échéances de ces processus internationaux. Outre les processus programmés, il faudra également cibler ceux dont les ordres du jour n'ont pas encore été arrêtés ou qui évoluent en permanence, et veiller à en suivre le déroulement, afin d'élaborer de manière ponctuelle des activités adaptées. Il s'agit notamment des instances et processus suivants:

- Groupe de travail sur le changement climatique du Comité de haut niveau des Nations Unies sur les Programmes
 - S'il y a lieu, contribuer ou participer à des manifestations parallèles conjointes et à d'autres activités, à l'appui des négociations sur le changement climatique.
- Comité de l'adaptation de la CCNUCC
 - Fournir des informations et des connaissances sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale
 - Rendre compte des progrès réalisés dans le domaine des RGAA et du changement climatique, dès lors que l'ordre du jour du Comité le justifie.
- Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
 - S'il y a lieu, contribuer ou participer à des manifestations parallèles conjointes et à d'autres activités, à l'appui des négociations sur le changement climatique.
- Processus de suivi de Rio +20 et Programme de développement pour l'après-2015.
- Conférence mondiale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques.
- Centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
 - Inviter les centres à rendre compte des études et activités relatives au changement climatiques et aux RGAA.

2013

<u>Outils et technologies</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer des supports techniques sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA) et le changement climatique afin de faciliter la mise en œuvre des PANA et des plans d'adaptation nationaux; réaliser des outils de sensibilisation à l'intention des planificateurs et des décideurs. • Organiser une réunion d'experts sur les RGAA et le changement climatique qui aura pour thème "Enseignements tirés des différents moyens et méthodes de préservation et d'utilisation de la diversité génétique destinés à renforcer les capacités de résistance et d'adaptation des systèmes de production alimentaire et agricole au changement climatique" (déjà prévu dans le Plan de travail conjoint CDB/FAO).
<u>Stratégies et politiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre officiellement à la Conférence des parties à la CCNUCC des informations sur l'importance des RGAA en matière d'adaptation au changement climatique. • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle lors de la dix-neuvième Conférence des parties à la CCNUCC (Pologne, novembre 2013), qui devrait examiner les directives sur l'élaboration des plans d'adaptation nationaux et, le cas échéant, les réviser. • Répondre aux demandes d'information du Comité d'adaptation de la CCNUCC. • Fournir des supports didactiques et des informations en vue des ateliers de formation sur l'adaptation au changement climatique. • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle ou de présenter des documents lors de la dix-septième session de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

2014

<u>Outils et technologies</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration par les groupes de travail de la Commission de directives sur l'intégration des considérations liées à la diversité génétique à l'élaboration des plans d'adaptation au changement climatique (PAN et PANA)
<u>Stratégies et politiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer, le cas échéant, aux activités relevant du plan de travail du Comité de l'adaptation de la CCNUCC. • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle ou de présenter des documents lors de la dix-huitième session de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. • Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle lors de la douzième Conférence des parties à la CDB.

2015

<u>Outils et technologies</u>	<ul style="list-style-type: none"> Rassembler des informations sur les zones ultrasensibles où la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est particulièrement vulnérable au changement climatique.
<u>Stratégies et politiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle ou de soumettre une proposition lors de la réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CCNUCC (qui devrait formuler, à sa quarante-deuxième session, des recommandations sur le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans l'élaboration des plans d'adaptation nationaux, à l'intention de la vingt et unième Conférence des parties). Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle ou de présenter des documents lors de la dix-neuvième session de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

2016

<u>Outils et technologies</u>	
<u>Stratégies et politiques</u>	<ul style="list-style-type: none"> Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle ou de soumettre des propositions lors de la vingt-deuxième Conférence des parties à la CCNUCC (qui examinera l'état d'avancement et les résultats des travaux du Comité de l'adaptation). Étudier la possibilité de participer à une manifestation parallèle ou de présenter des documents lors de la vingtième session de l'Organe subsidiaire de la CDB chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Étudie la possibilité de participer à une manifestation parallèle lors de la treizième Conférence des parties à la CDB.

2017

- Rendre compte à la Commission, à sa seizième session, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route, en vue de l'examen des activités futures possibles.

ANNEXE II
**COÛTS PRÉVISIONNELS DES BESOINS EN RESSOURCES
EXTRABUDGÉTAIRES**

Activités	Ressources nécessaires en dollars EU
Outils et technologies	
Préparation de supports et de dossiers d'information à l'intention des experts techniques	75 000
Réunion d'experts sur <i>les enseignements tirés des différents moyens et méthodes de préservation et d'utilisation de la diversité génétique destinés à renforcer les capacités de résistance et d'adaptation des systèmes de production alimentaire et agricole au changement climatique</i>	100 000
Élaboration de directives sur l'intégration des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture à la planification des actions d'adaptation (PAN et PANA)	70 000
Élaboration d'un plan d'action d'urgence pour la préservation des espèces sauvages apparentées (Intégration des activités du Groupe de travail sur les RPGAA en cours – voir par. 9)	50 000
Collecte d'informations sur les zones ultrasensibles où la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture est particulièrement vulnérable au changement climatique	75 000
Stratégies et politiques	
Activités de sensibilisation visant à promouvoir la prise en compte systématique des liens entre changement climatique et RGAA auprès des décideurs et des processus internationaux relatifs au changement climatique – Diffusion d'informations, de publications, de supports de communication et de propositions, manifestations parallèles	70 000
Budget total de la mise en œuvre de la feuille de route 2013-2017	
	USD
Budget total	440 000